

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**DU 22 OCTOBRE A ATTIGNY**

Légalement convoqué le 10/10/2019, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle rue Saint Basles à Attigny sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Nicolas POIRET ayant été nommé secrétaire.

**SECTEUR DE NOVION PORCIEN**

**Présents** : VILLET Odile ; MONCEAU Luc ; PORTIER Bernard ; HUBERT Brice ; LAMORLETTE Alain ; PAQUET Michel ; GEHIN Elisabeth ; LANTENOIS Philippe ; JOASSIN Roger (suppléant Puiseux) ; JEANNELLE Maurice ; MONTEIL Jacqueline ; DUPONT Jean-François ; DELBEE Christophe ; MOREAU François.

**Absents** : CARIER Benoit ; VUIBERT Lionel ; LAMBERT Olivier ; DERVAUX Sébastien ; LOPEZ Jérôme ; MAUROY Josiane.

**Excusés** : HAUTION François ; MARCHAND Nadine (**pouvoir** à Maurice JEANNELLE) ; GUERIN Jeanne ; CHARROIS Monique ; MARTIN Claude (**pouvoir** à Christophe DELBEE).

**SECTEUR DE TOURTERON :**

**Présents** : LETISSIER Marcel ; THIRY Jean-Michel ; TUOT Anne-Marie ; MAIRIEN Bernard ; PIERRARD Christian ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoît.

**Absent** : IWANCZUK Patrick ; DESCAMPS Guillaume ; PILLIAIRE Jean-Luc.

**Excusé** : /

**SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :**

**Présents** : CAMUS Guy ; LANEAU Philippe ; VICET Catherine ; DUANT Gilles ; MALHERBE René ; DOUTE Jean-Pierre ; BREDY Yves ; BERTAUX Marcel ; BOCAHUT Patrick ; FLEURY Sylvain ; BAUDRILLARD Daniel.

**Absents** : MALCORPS Joseph ; MASSEAU Alain ; PHILIPPE Georges ; GAUVAIN Michel.

**Excusé** : MANCEAUX Marinette (**pouvoir** à Guy CAMUS) ; BERTRAND Guy.

**SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :**

**Présents** : JEANNETTE Laurence ; THOMAS Daniel ; DEGLAIRE Jean-Marc ; BARROIS Jean ; POIRET Nicolas ; PELTIER Josette.

**Absents** : MAUROY Pascal ; VALET Jean-Pierre ; BILLEBAUT Cédric ; GABET Hervé ; JEAN-BAPTISTE Denis ; BAULDEN Franciane ; ASSA Emmanuel.

**Excusés** : LE CORRE Bernard.

**SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :**

**Présents** : DUQUENOIS Christelle ; BLAIMONT Bernard ; DOSIERE Jean-Paul ; MATHIEU Céline ; TOUCHON Baptiste ; HENRY Régis.

**Absents** : BOUQUET Michel ; MOREAUX Etienne ; GARCIA François ; COLAS Daniel ; BEURET Jean-Marie ; MACHAUX Etienne ; RUFFIN Faustine ; VINCENT Jacques ; MARTEAUX Jean-François.

**Excusés** : BADOUX Claude (**pouvoir** à Jean-Marie OUDART).

**SECTEUR D'OMONT :**

**Présents** : NIHOTTE Pascal ; BERTRAND Vincent ; INFANTINO Frédéric ; REMIS Philippe ; TERRISSE Jean-Paul ; OUDART Jean-Marie ; BERJOT Christophe ; PETRE Jean-Luc ; GOBERT François ; OUDART Anne (suppléante Mazerny).

**Absents** : /

**Excusé** : BARBE Marie-France ; COURTOIS Roger (**pouvoir** à Christelle DUQUENOIS) ; GERVAISE Francis (**pouvoir** à Christophe BERJOT) ; DEYMAS Jean-Pierre.

**SECTEUR D'ATTIGNY :**

**Présents** : PATE Cédric ; DUGENIE Evelyne ; HABERT Hugues (suppléant Charbogne) ; MORLET Guy ; DECLoux Guy ; GUERIN Marie-José (suppléante de Givry sur Aisne) ; GUERIN Jean-Luc ; GALLOIS Sylvie ; DETREZ Pascal ; KUBIAK Marie-France.

**Absents** : MASSET Michaël ; FRANKART Jean.

**Excusés** : BOURGEOIS Noël ; LIEGEART Dominique (**pouvoir** à Evelyne DUGENIE) ; GERARD Christian.

Soit 64 présents et 7 pouvoirs : 71 votants.

**1) Mise en place d'un dispositif d'aide aux agriculteurs**

Le Conseil valide à l'unanimité les différentes aides présentées dans le tableau suivant :

Objectifs	Aides directes proposées	Modalités d'attribution proposées (à affiner)
<b>Soutenir les agriculteurs dans l'exercice de leur métier</b> <i>(réservé pour éleveurs, maraîchers et arboriculteurs)</i>	Aide à l'acquisition de matériels : contention, surveillance vêlage...	Taux d'aide : 20% Plafond : 2 000 €
	Aide au recours au service de remplacement et intérim	50% indemnités journalières Plafond : 300 €/an (formation, vacances max 70h...)
	Aide à la création d'emploi	Plafond : 7 000 € sur 2 ans
	Aide à l'alimentation en eau des pâtures	Taux d'aide : 20% Plafond : 5 000 € par an
Accompagner la <b>diversification</b> et le <b>développement</b> des <b>productions</b>	Aide à la diversification agricole (et non agricole)	20% (selon aides régionales et FEADER) Plafond : 5 000 € par an.
	Aide spécifique pour les productions fruitières et le maraichage	20% d'aides sur l'investissement (si pas d'aide de la Région). Plafond : 5 000 € par an.
Développer des <b>circuits de commercialisation</b> adaptés au territoire.	Aide à l'acquisition de matériels destinés à la commercialisation en circuits courts : véhicule – vitrines - distributeur automatique...	20% d'aides sur l'investissement (selon aides régionales et FEADER) Plafond : 5 000 € par an
Encourager <b>l'autonomie des exploitations</b>	Aide au conseil et suivi de l'expérimentation (conseil - études financés à 80%)	80% d'aide sur le conseil et les études Plafond : 1000 € par an
Préserver la <b>ressource en eau</b> , de la <b>biodiversité</b> et des <b>paysages</b>	<i>Aide aux productions en Agriculture Biologique</i>	<i>En réflexion avec Bio en Grand Est, à valider lors d'un prochain Conseil</i>
	Aide à la plantation de haies.	1,5 € du mètre linéaire
Développer la <b>production d'énergies</b> & <b>limiter les émissions de gaz à effet de serre</b>	Aide pour la production d'énergie renouvelable et aux économies d'énergie (objectifs TEPCV – PCAET) : photovoltaïque – micro-méthanisation uniquement ... (investissement de la SEM pour les projets conséquents)	20% d'aides sur l'investissement (selon aides régionales et FEADER) Plafond : 5 000 € par an

Ces différentes aides seront conditionnées au suivi, par les bénéficiaires d'une session d'information / formation en amont de la réalisation de l'opération.

Un règlement dont les modalités seront précisées dans une convention sera à cosigner par la Région Grand Est.

## 2) Création d'une zone d'activités à Saulces Monclin

Le Conseil valide à l'unanimité le programme suivant son plan de financement prévisionnel et le coût d'acquisition des terrains à 7,50 € le m<sup>2</sup>.

Plusieurs terrains situés, au nord de la commune de Saulces Monclin, en face de l'entreprise LUZURIER, sont classés en zone 1 AUxa (secteur à urbaniser à vocation économique).

L'emplacement est idéalement situé à proximité de l'échangeur A34 de Woinic.

Ces terrains plats, en bordure directe de route, sont facilement aménageables. Leurs propriétaires sont d'accord pour vendre.

Les travaux consisteraient en l'aménagement de 3 lots viabilisés d'une surface, moyenne, de 2 500 m<sup>2</sup>, chacun.

**Le coût estimatif des travaux est le suivant :**

Acquisition environ 9 000 m <sup>2</sup> à 7.50 € le m <sup>2</sup> .....	67 500 €
Travaux.....	165 900 €
Honoraires /SPS / Appel d'offre.....	16 600 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>250 000 €</b>

**Le plan de financement prévisionnel :**

DETR 2020 (30% sur 182 500 €).....	45 750 €
Département contrat de territoire 25%.....	62 500 €
Vente des terrains (env 7 500 m <sup>2</sup> à 11.50 € H.T./m <sup>2</sup> ) .....	86 250 €
Crêtes Préard. (21.43 %) .....	55 500 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>250 000 €</b>

Les travaux pourraient débuter en mai juin 2020 pour une réception en septembre octobre

### 3) Création d'un réseau d'assainissement et d'une STEP sur les communes de Lucquy et Coucy (mandat)

Le Conseil valide à l'unanimité le lancement de l'opération avec :

- la maîtrise d'ouvrage totale de l'opération pour les 2 communes (avec une convention de mandat pour la commune de Coucy) assuré par notre Communauté de Communes,
- le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total de l'opération : 5 531 845 € HT (dont 2 627 015 € pour Coucy)

Plan de financement :

Subventions agence de l'eau	2 232 619 €
Subventions complémentaires à solliciter	
DETR	200 000 €
Département (Contrat de Territoire) 2 x 75 000 € (Crêtes / Pays Rethélois)	

Les consultations pour marché de travaux seront lancées en novembre 2019.

### 4) Programme de développement de la mobilité avec mise en place d'une première tranche d'autopartage

Le Conseil approuve à l'unanimité le programme de développement suivant :

Dans un premier temps :

- Un service d'autopartage avec 3 véhicules électriques (Zoé) à Attigny, Poix Terron et Signy L'Abbaye. Les 3 bornes seront également disponibles pour la recharge de véhicules appartenant à des particuliers.
- Un guide des mobilités à distribuer dans le prochain Ligne de Crêtes (en 2020) pour faire une promotion de l'ensemble des solutions de mobilité existantes sur le territoire,
- Une voie verte le long du canal des Ardennes et de l'Aisne en maîtrise d'ouvrage départementale.

Dans un second temps :

- Un système d'auto stop organisé avec Rézo pouce et en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

- Un plan de déplacement mobilité douce (pistes cyclables) en complément de la voie verte du Canal et de l'Aisne.

Une communication active devra être mise en place pour assurer un déploiement efficace de ces solutions et optimiser leurs utilisations.

Le première tranche de service d'autopartage est à engager fin 2019 dans le cadre des aides obtenues CEE TEPCV.

### **5) Achat et rénovation du parc accrobranche au domaine de la Vènerie à Signy l'Abbaye**

Le Conseil décide à la majorité (3 abstentions) de :

- acheter à la SARL Le Chêne Perché le fond de commerce relatif au parc accrobranche de La Vènerie à Signy l'Abbaye comprenant principalement les parcours et les équipements de protection individuels,
- négocier la vente avec Mr Clément Némery à 93 500 € ce dernier ayant fait une proposition à hauteur de 115 000€,
- inscrire au budget la somme de 180 000€ correspondant à l'acquisition susmentionnée et aux aménagements à réaliser avant la saison 2020 : sécurisation, modernisation et maintenance de parcours et d'ateliers et des briefings de départ, réfection des cheminements et mobiliers,
- confier à l'office d'animation (OACP), à sa demande, l'exploitation du parc accrobranche dans le cadre du partenariat existant.

### **6) Acquisition d'un immeuble à proximité des locaux communautaires à Poix Terron pour bureaux supplémentaires et 5 logements**

Le Conseil décide à la majorité (1 voix contre) de :

- acquérir l'ensemble immobilier comprenant 6 logements situé 3 Pré Waguet à Poix Terron cadastré :
  - \* Section AB n°592 lieudit « 3 rue du Pré Waguet » pour une contenance de 04 a 96 ca.
  - \* Section AB n°614 lieudit « 3 rue du Pré Waguet » pour une contenance de 01 a 82 ca.
  - \* Section AB n°615 lieudit « 3 rue du Pré Waguet » pour une contenance de 01 a.
  - \* Section AB n°616 lieudit « 3 rue du Pré Waguet » pour une contenance de 03 a.
  - \* Section AB n°619 lieudit « 3 rue du Pré Waguet » pour une contenance de 54 a.

Le tout pour une contenance totale de 7 a 36 ca pour un prix fixé après négociation à 290 000 € avec les frais.

- engager un diagnostic – étude thermique pour définir le programme des travaux,
- fixer le coût de l'opération à 400 000 € HT et de solliciter les subventions.

### **7) Adhésion à la SEM OKTAVE pour accompagnement des particuliers dans travaux de rénovation énergétique de leur habitation**

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la SEM OKTAVE sans participation au capital et de signer la convention de partenariat avec les engagements suivants :

Pour la SEM OKTAVE, il s'agira de :

- mettre à disposition un conseiller OKTAVE pour accompagner les particuliers,
- identifier, certifier et former des entreprises « aux bonnes pratiques » BBC,
- apporter un tiers financement aux particuliers,
- communiquer sur le dispositif et le partenariat.

Pour les Crêtes Préardennaises, il s'agira de :

- mettre à disposition un local (ou un bureau) pour héberger le conseiller OKTAVE ; au démarrage cet hébergement peut se faire sur un autre territoire si les demandes ne sont très nombreuses,
- communiquer sur le dispositif auprès des habitants et sur le partenariat.

## 8) Répartition solde restant de la dotation fonds de concours aux communes

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager les Fonds de Concours sur les dossiers suivants retenus lors des commissions de secteur d'octobre 2019 :

### 1) Dossiers proposés complets suite à commission de secteur d'octobre 2019 pour être engagés :

#### Commission de secteur d'Attigny :

- Semuy : Création de la mairie dans une partie du bâtiment salle des fêtes
 

Montant travaux :	92 843,47€ HT
Subvention DETR (Etat)	36 837 €
Fonds de concours à allouer :	3 360 € soit taux : 3.62 %
Reste à charge de la commune :	52 646,47 €

#### Commission de secteur de Tourteron :

- Guincourt : Réfection couverture des bâtiments communaux
 

Montant travaux :	5 508,20 € HT
Fonds de concours à allouer :	2 303,34 € soit taux : 41,82 %
Reste à charge de la commune :	3 204,86 €
- Saint Loup Terrier : Achat divers matériels :
 

Mobilier (tables et chaises)	5 927,55 € HT
Matériel (sono, vidéo projecteur, lavabo)	2 363,55 € HT
Tondeuse	1 408,33 € HT
Plots pour monuments aux morts	2 554 € HT
Drapeaux	1 625,60 € HT
Cout Total des achats :	13 879,03 € HT
Fonds de concours à allouer :	6 760 € soit taux : 48,71 %
Reste à charge de la commune :	7 119,03 €
- Suzanne : Aménagement de 2 logements dans le bâtiment mairie
 

Montant travaux :	97 455 € HT
Contrat de Territoire (Département):	20 000 €
Fonds de concours à allouer :	3 360 € soit taux : 3,62 %
Reste à charge de la commune :	52 646,47 €

#### Commission de secteur de Chaumont-Porcien :

- Rocquigny : Travaux réfection salle des fêtes et gymnase
 

Montant travaux :	233 296 € HT
Région :	56 716 €
TEPCV	23 860 €
Climaxion	17 800 €
Fonds de concours à allouer :	27 880 € soit taux : 11,95 %
Reste à charge de la commune :	107 040 €

#### Commission de secteur de Novion-Porcien :

- Auboncourt-Vauzelles : Signalisation, achat matériel informatique, garde-corps, panneau électoral

Montant travaux : 5 672,14 € HT  
Fonds de concours à allouer : 2 836,07 € soit taux : 50 %  
Reste à charge de la commune : 2 836,14 €

● Saulces-Monclin : Restructuration du multi service boulangerie

Montant travaux : 49 644 € HT  
Contrat de Territoire (Département) : 12 411 €  
Fonds de concours à allouer : 5 049,50 € soit taux : 10,17 %  
Reste à charge de la commune : 32 183,50 €

Commission de secteur de Flize :

● Champigneul sur Vence : Réhabilitation logement communal

Montant travaux : 20 455,13 € HT  
Subvention DETR (Etat) sollicité 6 136,54 €  
Fonds de concours à allouer : 1 111 € soit taux : 5,43 %  
Reste à charge de la commune : 13 207,59 €

● Villers sur le Mont : Réhabilitation logement communal

Montant travaux : 120 000 € HT  
Subvention DETR sollicité 30 000 €  
Climaxion 34 750 €  
Plan Climat 5 000 €  
Fonds de concours à allouer : 3 760 € soit taux : 3,13%  
Reste à charge de la commune : 46 490 €

**2) Dossiers à modifier :**

● MONTIGNY SUR VENCE : Réfection de la toiture bâtiment de la mairie

Modification sur l'objet de de la dépense, répartition du fond de concours uniquement sur la toiture et non plus sur les portes d'entrées + la toiture.

Montant travaux : 30 866.92 € HT  
DETR : 9 260 €  
Fonds de concours à allouer : 4 625 € soit taux : 14,98 %  
Reste à charge de la commune : 16 981,92 €

● NEUVILLE DAY : Remplacement chaudière du logement communal

Modification sur le montant du projet qui est de 5 259,45 € et non 36 640 €

Montant travaux : 5 259,45 € HT  
Fonds de concours à allouer : 2 629,73 € soit taux : 50 %  
Reste à charge de la commune : 2 629,73 €

**9) Fonds de concours spécial « sauvegarde des services de proximité » à la commune de Chaumont-Porcien pour rachat matériels professionnels, travaux de mise aux normes (1<sup>ère</sup> tranche) et licence du café restaurant place de la mairie**

Le Conseil décide à l'unanimité l'octroi d'un fonds de concours spécial à la commune avec le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable : 78 280 € (travaux, matériel et licence IV),

Subventions sollicitées :

Contrat de Territoire (Département), 25% : 18 320 €,

Communauté de Communes (Fonds de Concours), 40% plafonné à 20 000 €,

Reste à charge de la commune : 39 960 €.

## 10) Convention de participation financière avec les communes et syndicats pour le suivi d'une formation à l'utilisation du Service d'Information Géographique (SIG) pour la gestion des réseaux d'eau potable

Le Conseil décide à l'unanimité d'apporter une participation financière à hauteur de 50 % du montant de la formation plafonnée à 1 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat avec les communes et SIAEP intéressés.

## 11) Mise à jour des postes permanents et non permanents des services

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes pour les postes permanents et non permanents des services :

### Postes MSAP en partenariat avec La Poste :

- Fermeture au 01/11/2019 du poste de l'agent MSAP en contrat aidé PEC 24/35<sup>ème</sup> suite à sa démission.
- Modifier le temps de travail du contrat PEC de l'agent de la MSAP de Poix Terron établi sur la base de 24/35<sup>ème</sup> en 35/35<sup>ème</sup> afin qu'elle puisse assurer les permanences sur les 2 MSAP aux bureaux de Poste de Poix Terron et d'Attigny,  
La part prise en charge de 60% par l'ASP au titre du contrat aidé PEC se fera sur 26/35<sup>ème</sup>.

### Postes Domaine de Vendresse :

- Fermeture à compter du 15/11/2019 du poste en contrat de droit public de Responsable d'exploitation du Domaine de Vendresse à temps plein 35/35<sup>ème</sup>, de catégorie A, Filière Administratif sur un grade d'Attaché Territorial,
- Ouverture d'un poste pour la saison 2020 (1er/03/2020 au 30/09/2020) de statut de droit privé d'agent d'animation et d'entretien des aquariums à temps complet,
- Ouverture d'un poste pour la saison 2020 (1er/03/2020 au 30/09/2020) de statut de droit privé d'agent de propreté des locaux et de l'espace publique à temps complet,
- Ouverture à compter du 01/03/2020 d'un emploi civique.

### Services Communautaires :

- Fermeture à compter du 01/11/2019 du poste de responsable service assainissement à temps complet 35/35<sup>ème</sup> de catégorie B, Filière Technique, sur un grade de Technicien Territorial,
- Ouverture à compter du 01/11/2019 du poste de Cheffe/chef de projets aménagement à temps complet 35/35<sup>ème</sup> de catégorie A, Filière Administrative sur un grade d'Attaché Territorial,
- Ouverture à compter du 1er/11/2019 d'un poste de fonctionnaire stagiaire au grade d'adjoint administratif territorial de catégorie C, Filière Administrative, à temps complet,
- Fermeture à compter du 11/03/2020 d'un poste de renfort administratif sous contrat d'accroissement temporaire à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>,
- Ouverture à compter du 11/03/2020 d'un poste de fonctionnaire stagiaire au grade d'adjoint administratif territorial de catégorie C, Filière Administrative, à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>,

## 12) Vote du Budget Annexe Assainissement 2019 modifié à la demande de la Préfecture

Pour remédier au déséquilibre constaté, ressources propres disponibles 69 525 €, annuités à rembourser au capital 124 346 €, le Conseil décide à l'unanimité de modifier le budget en supprimant les dépenses imprévues au chapitre 020 de la section d'investissement de 50 000€ et au chapitre 022 de la section de fonctionnement de

5 000€ en ajustant le virement de section à section (021/023 de 8425.23€ au lieu des 3425.23€ initialement votés).

### **13) Décisions modificatives n° 1 – Budget 41900 – Budget Logements**

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

#### **1) Achat immeuble voisin des locaux à Poix Terron et travaux rénovation thermique**

Inscription des crédits budgétaires :

Acquisition 290 000 €,  
Frais d'études pour travaux rénovation thermique 5 000 €,  
Travaux 105 000 €,  
Financés par Emprunt 380 000 € et Subventions 20 000 €.

#### **2) Régularisations de subventions**

La Région Grand Est a accordé une subvention de 18 450 € (CLIMAXION) alors qu'un crédit de 16 250 € était inscrit au Budget Primitif soit une recette supplémentaire de 2 200 €.

Par ailleurs les aides CEE TEPCV pour les travaux d'économie d'énergie des logements d'Attigny et de Givry sur Aisne devraient être inscrites en fonctionnement (et non en investissement) pour être transférées en investissement.

Le crédit supplémentaire soit 2 200 € est inscrit en dépenses imprévues de fonctionnement.

### **14) Décisions modificatives n° 2 – Budget 41700 – Zones d'Activités**

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

Le remboursement de l'emprunt pour la Zone d'Activités de Boulzicourt inscrit au Budget Primitif était de 36 566 € alors que le prélèvement est de 37 483,55 €. Les crédits nécessaires pour équilibrer sont pris sur le compte 60632 de la ZA de Faissault pour 918 €.

### **15) Décisions modificatives n° 2 – Budget 30500 – Pôles d'Entreprises**

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

#### **1) Pôle artisanal de NOVION PORCIEN**

Travaux d'aménagement pour accueil infirmières 4 000 € non prévus au Budget Primitif à inscrire.

#### **2) Aménagement d'un cabinet médical à CHAUMONT PORCIEN (ancienne agence bancaire)**

Travaux d'aménagement, coût supplémentaire plus 6 000 € avec travaux d'assainissement. Recette LEADER supplémentaire 3 200 €

Les crédits nécessaires pour équilibrer ces dépenses sont pris sur diminution de travaux, non réalisés.

Diminution des travaux d'entretien sur le DAB de CHAUMONT PORCIEN pour 300 €

Diminution des travaux d'investissement sur le DAB de CHAUMONT PORCIEN pour 1 500 €

Diminution des travaux sur le Pôle d'entreprise de la Vence pour 1 000 €

Diminution des travaux d'entretien sur le Pôle d'entreprise de la Vence pour 1 000 €

Diminution travaux MUTISERVICES ROCQUIGNY pour 1 500 €.

Diminution travaux MULTISERVICES THIN LE MOUTIER pour 1 000 €

Et régularisation prêt MULTISERVICES CHAUMONT PORCIEN de 1 000 €.

Et encaissement dépôt de garantie + 100 €.



### **3) Régularisation inscription aide CEE-TEPCV :**

Régularisation imputation aide CEE-TEPCV GEO France de 5 709.38 € (cabinet médical Chaumont-Porcien) et 35 203.42 € (rénovation, friche SOCOTEP) sur section de fonctionnement pour virement à la section d'investissement.

### **16) Décisions modificatives n° 3 – Budget 30600 – Pôles Touristiques**

Le Conseil approuve à la majorité (1 abstention) l'inscription des crédits budgétaires suivant :

- Acquisition parc accrobranche 95 000 €. (93 500 Acquisition + 1 500 € acte administratif)
- Travaux 75 000 € (modification 3 parcours enfants + 1 parcours vert + adaptation bâtiment accueil par accrobranche)
- Matériels 10 000 € (baudriers mousquetons poulies etc...)
- Recettes du Conseil département 45 000 € (25% de 180 000 €)  
DETR 21 250 € (25% de 85 000 €)  
Emprunt de 70 000 €

### **17) Décisions modificatives n° 6 – Budget 307000 – Budget Annexe Assainissement**

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

#### 1) Engagement Maîtrise d'Œuvre programme Lucquy Coucy :

Ouverture de crédits budgétaires pour l'assainissement de LUCQUY/COUCY, coordinateur SPS, dossier PRO et MO pour 23 830 €. Ces crédits sont pris sur l'opération de LAUNOIS SUR VENCE.

#### 2) Assainissement de Novion-Porcien :

Pénalités de retard sur le marché réseau assainissement de Novion-Porcien pour l'entreprise SADE 25 038 € non prévues au Budget à inscrire en recette de fonctionnement.

#### 3) Dépenses supplémentaires :

Des entretiens sur la Commune de POIX TERRON doivent être engagés. Crédits budgétaires pour 10 000 €.

Des régularisations de factures sur années antérieures sur différentes communes doivent être engagées. Crédits budgétaires pour 5 038 €.

Le Solde des crédits restants est à inscrire pour dépenses imprévues (10 000 €).

### **18) Décisions modificatives n° 2 – Budget 428000 – Budget Principal**

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

#### 1) Programme mobilité électrique :

Achat de 3 ZOES était prévu en Budget Primitif mais pas la reprise du véhicule CLIO 9871 SR 08 au prix de 1 500 € à sortir de l'actif. (Valeur du véhicule 11 270 € amorti complètement).

Coût supplémentaire bornes de recharge électrique à Poix Terron, Signy l'Abbaye, Attigny. Prévu au BP 2019 27 990 €. Ajouter 33 933 € de crédits. Recettes supplémentaires CLIMAXION pour 13 200 €

2) Gestion des béguinages :

Suite au départ de différents locataires, remboursement du dépôt de garantie, prévoir au compte 165 des crédits budgétaires pour un montant de 2 370 €.

L'entreprise GONEL n'ayant pas terminé les travaux au béguinage d'Attigny (reprise des joints de carrelages et pose de faïence au-dessus d'un évier), nous avons dû retenir la somme de 299.84 € sur la retenue de garantie.

Béguinage de Chaumont Porcien – remplacement de 4 moteurs sur les volets roulants. Crédits supplémentaires 2 500 €.

3) Aide aux ASA pour travaux entretien des rivières :

Régularisation de l'imputation budgétaire « sauvegarde berges de la Vence » à ASA pour un montant de 4 280 € sur fonctionnement et non investissement.

4) Aménagements sentier Rimbaud :

Coût supplémentaire Sentier de Rimbaud. Maitrise d'œuvre soit + 28 698 €. Les crédits mis au BP 2019 étaient HT alors que le budget est en TTC.

5) Actions culturelles :

Régularisation imputation pour la mise en place d'un réseau intercommunal des bibliothèques. Délibération 09-01/19 pour 2 253 € à prendre sur les crédits des organisations événementielles.

6) Fonctionnement Maison de Services au Public à Signy l'Abbaye :

En 2019 d'avantage d'aides attribuées (+ 9 000 € Etat (FNADT) et + 9 000 € Fonds Interopérateurs)

7) Matériel communautaire :

Achat d'une débroussailleuse auto portée RL 1092 RL au prix de 5 650 €, non prévu au BP 2019.

Pour équilibrer ces dépenses, prélèvement sur la réserve budgétaire de 61 256 €.

**19) Transfert de l'excédent de la section d'investissement du Budget Annexe Gestion des Ordures Ménagères au Syndicat Mixte SICOMAR**

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer au Syndicat Mixte SICOMAR cet excédent de 8 483,23 €.

**20) Actualisation de la délibération de délégation aux communes du Droit de Préemption Urbain en lien avec les PLU et Cartes communales. Abroge et remplace la délibération n°C-97-12/17**

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- instaurer le Droit de Préemption Urbain prévu dans les documents d'urbanisme des communes de Bâalons, Guignicourt sur Vence et Saulces Monclin (mais non délibéré par le Conseil Municipal),
- déléguer son Droit de Préemption Urbain, hormis sur les zonages classés en activités économiques, aux communes suivantes :

- ATTIGNY hormis pour les zonages UZ, 1AUz et 2AUz
- GUIGNICOURT SUR VENCE
- LAUNOIS SUR VENCE hormis pour les zones UE
- LUCQUY hormis pour les zones UY et 1AUy
- POIX TERRON hormis les zones UZ, UZa, UZb et 2AUz
- SAULCES MONCLIN hormis pour les zones Ux, Uxv, 1AUxa, 2Aux
- SIGNY L'ABBAYE hormis pour les zones UZ, UZi et 1AUZ
- VILLERS LE TOURNEUR
- BAALONS
- GRUYERES
- RAILLICOURT
- VAUX MONTREUIL
- VILLERS LE TOURNEUR.

## 21) Demande de Baptiste TOUCHON de vote d'une motion de soutien contre la fermeture des collèges ruraux

Par 9 voix pour et 62 voix contre, le Conseil décide de ne pas mettre au vote la motion suivante :

"La Communauté de communes des Crêtes préardennaises, comme toutes les autres communautés de communes ardennaises à dominante rurale, s'engage quotidiennement pour faire vivre nos campagnes en proposant les services nécessaires au maintien et au renouvellement de ses habitants. Cela ne peut se faire sans une éducation de qualité et de proximité pour nos enfants. La Communauté de communes des Crêtes préardennaises affirme sa volonté de maintenir ses écoles maternelles et primaires ainsi que ses collèges, essentiels au développement de son territoire. Elle ne peut être que solidaire des communes ardennaises et des communautés de communes rurales qui subissent aujourd'hui la menace de la fermeture de leur collège."

## 22) Présentation du programme 2019 du Contrat de Territoire avec le Département

CONTRAT DE TERRITOIRE										
Dossiers déposés pour programme 2019										
Commune Maître d'ouvrage	Opération	Coût	HT/ TTC	Financement(s)		Aide Contrat de Territoire sollicitée		Aide Contrat de Territoire attribuée		Remarque(s)
				Accordé	Sollicité	%	Montant	%	Montant	
<b>DOSSIERS AXE N°1 ECONOMIE</b>										
LUCOLY Com. Com.	Anénagement d'une Zone d'Activités à Lucoly	188.044,00 €	HT	DIETR 2019 : 50 413 € soit 30 % Etat TDIL sur assainissement : 2 600 € sur 1,55 %		25%	42.011,00 €	25%	42.011,00 €	idem
SAULCES-MONCLIN Com. Com.	Zone Artisanale de Saucés-Monclin	270.500,00 €	HT		DIETR : 60 900 € soit 30 %	25%	67.625,00 €	25%	67.625,00 €	idem
SAULCES-MONCLIN Commune	Amélioration multiservice Saucés-Monclin	49.644,00 €	HT		DIETR : 14 893 € soit 30 %	25%	12.411,00 €	25%	12.411,00 €	idem
CHALMONT-PORCIEN Commune	Sauvegarde café restaurant Chaumont-Porcien : - Acquisition - Travaux d'accessibilité, mise aux normes TOTAL	145.000 € 70.000 € 215.000 €			Fonds de concours Crêtes : 20 000 €	25%	53.750,00 €	25%	53.750,00 €	idem
POIX-TERRON Com. Com.	Bégnage de Poix-Terron	1.200.000,00 €	TTC	Etat : 240 000 €	Région : 200 000 € LEADER: 50 000 € CRISTAT et Mutualité : 128 000 €	5%	60.000,00 €	5%	60.000,00 €	idem
SIGNY-L'ABBAYE Commune	Halle d'animation et marchés Signy-l'Abbaye	311.635,88 €	HT		Région : soutien des Communes Rurales: 93 490,76 € soit 30 % LEADER: 40 000 € soit 12,84 %	37,16%	115.803,89 €	7,16%	22.313,13 €	si plafond aides 50 % au total 7,16 % 22 313 €
SIGNY-L'ABBAYE Com. Com.	Achat et aménagement du Parc accrobranche du Domaine de La Venerie	180.000,00 €	HT		DIETR: 30 %	25%	45.000,00 €	25%	45.000,00 €	idem
									303.110,13 €	
<b>DOSSIERS AXE N°2 EQUIPEMENTS</b>										
<b>LOGEMENTS</b>										
BOUVELLEMONT Com. Com.	Rénovation ancien prestyère	122.100,00 €	TTC		CLIMAXION : 36 000 €		10.000,00 €	8,19%	10.000,00 €	idem
SAULCES-MONCLIN Com. Com.	Rénovation logement ancienne mairie / école	100.000,00 €	TTC		CLIMAXION : 18 500 €		10.000,00 €	9,09%	10.000,00 €	idem
SIGNY-L'ABBAYE Commune	Travaux d'aménagement de logements dans le lotissement communal de "La Poise"	198.526,06 €	HT		CLIMAXION : inconnue à ce jour CEE : inconnue à ce jour	20%	39.705,21 €	15,11%	30.000,00 €	plafond 10 000 € logement soit 30 000 €
SUZANNE Commune	Rénovation de 2 logements	97.455,00 €	HT		Région : 29 230 € soit 30 %		20.000,00 €	20,52%	20.000,00 €	
									70.000,00 €	
<b>EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUx (scolaire...)</b>										
LAUNOIS-SUR-VENCE Commune	Toiture de l'école Jules Mary	20.935,00 €	HT		DIETR : 6 280 € soit 30 %	20%	4.187,00 €	25%	5.233,75 €	idem
CHALMONT-PORCIEN SIVOM	Rénovation thermique pôle scolaire						90.000,00 €			attendre réunion du 23 septembre
									5.233,75 €	
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>										
CHESNOIS-ALBONCOURT	Rénovation thermique de la mairie située 6 rue du Moulin	145.621,00 €	HT	DIETR: 11 784 € soit 8 % REGION : 32 650 € soit 22 % Fonds de concours TEPCV : 13 507 € soit 9 % Région Climaxion : 13 812 € soit 9 % Fonds de concours éolien : 4 580 € soit 3 %		8%	11.649,68 €		non	Total aide hors fonds de concours 49 % pas de complément CDT ?
CHUFFLY-ROCHE	Mur d'enceinte de l'Eglise Saint Pierre	16.897,00 €		Etat (DRAC) : 5 069,10 € soit 30 %		20%	3.379,40 €		non	total aide 30 % pas de complément CDT ?
JUSTINE-HERBIGNY	Anénagement devant la mairie de JUSTINE	9.175,00 €	HT			20%	1.835,00 €	25%	2.283,75 €	commune prioritaire possible 25 % soit 2 284 €
NEUVILLE-DAY	Anénagement de la cour de la mairie	30.995,00 €	HT		Région : 12 398 soit 40 %	20%	6.199,00 €		non	aide Région probable pas de complément CDT ?
SIGNY-L'ABBAYE	Travaux de mise en accessibilité et de rénovation partielle du bâtiment Hôtel de Ville	61.554,50 €	HT	DIETR : 16 459 € soit 26,74 %		25%	15.388,63 €		non	total aide 27% commune non prioritaire pas de complément CDT ?
WASIGNY	extension de la cuisine de la salle polyvalente	56.604,40 €	HT			maxi		30%		16.981,32 €
										19.275,07 €

Commune Maître d'ouvrage	Opération	Coût	HT/ TTC	Financement(s)		Aide Contrat de Territoire sollicitée		Aide Contrat de Territoire attribuée		Remarque(s)
				Accordé	Sollicité	%	Montant	%	Montant	
<b>AEP</b>										
CLAVY-WARBY	Extension du réseau d'eau de la commune	36.458,31 €	HT			25%	9.114,58 €	20%	7.292,00 €	taux AEP maxi 20 % soit 7 292 €
SAEP DE LA PREZIERE	Restauration du réseau d'eau potable	591.970,14 €	HT			?	?		report 2020	plafond AEP 110 000 €
MONTIGNY-SUR-VENCE	Renforcement et extension du réseau d'eau potable de la commune	42.850,31 €	HT			50%	21.425,16 €	20%	8.570,06 €	taux AEP maxi 20 % soit 8 570 €
									15.882,06 €	
<b>ASSAINISSEMENT</b>										
ATTIGNY Com. Com.	Renforcement réseau et nouvelle STEP	3.286.365,00 €	HT	Agence de l'Eau : 1 342 255 €					report 2020	attendre DETR 2020 si pas d'autre aide redevances 2,10 € HT par m3
									0,00 €	
<b>VOIRIE</b>										
BOULZOCOURT	Création d'une chaussée neuve "Voie de Donchery et création réseau de collecte eaux pluviales	180.000,53 €	HT	DETR : 45 000 € soit 25 %		25%	45.000,13 €	5%	9.000,00 €	aide déjà 25 % maxi 30 % au total soit CDT 5 % soit 9 000 €
DOUMELY-BEGNY	Aménagement de diverses rues du village	114.432,60 €	HT	Fonds de concours éolien : 3 600 € soit 3,15 % DETR : 28 608 € soit 25 %		?	?	5%	5.722,00 €	aide déjà 25 % maxi 30 % total soit CDT 5 % soit 5 722 €
GRANCHAMP	Travaux d'aménagement de la traverse du village sur RD11	467.002,00 €	HT	DETR : 80 000 € soit 20 %		6,42%	29.981,53 €	7,49%	35.000,00 €	aide déjà 20 % maxi 30 % au total avec plafond CDT 35 000 €
LAMETZ	Refection de 3 portions de voirie communales gravillonnages en émulsion	10.657,00 €	HT			20%	2.131,40 €	10%	1.066,00 €	commune peu prioritaire taux CDT 10 % soit 1 066 €
NEUVIZY	Gestion des eaux de pluie et mise en place d'un système de ralentissement de la vitesse	23.950,00 €	HT			25%	5.987,50 €	25%	5.987,50 €	commune prioritaire taux CDT maxi 25 %
NOVON-PORCIEN	Aménagement des accotements d'une patyle des trois sur les rues Geoffreville et de la Briquetterie	40.450,00 €	HT			20%	8.090,00 €	25%	10.112,50 €	taux aide maxi 30 % soit 12 135 €
POIX-TERRON	Aménagement de l'entrée de village route de Terron	288.047,00 €	HT		Etat : 53 608 € soit 20 %	30%	80.414,10 €	7,46%	20.000,00 €	commune non prioritaire taux maxi 10 % plafond 20 000 €
RALLICOURT	Aménagement voirie Rue Saint Michel	100.000,00 €				?	?		report 2020	commune peu prioritaire taux maxi 10 % soit 10 000 €
RUBIGNY	Aménagement Rue de la Fontaine	111.301,00 €	HT	Etat : 22 388 € soit 20 %		5%	5.565,05 €	10%	11.130,10 €	aide déjà 20% maxi 30 % soit 10 % soit 11 130 €
TOURTERON	Aménagement de la rue de la Fontaine Ave reliant le lavoir à la Halle	25.485,00 €	HT		Etat : 5 097 € soit 20 % Région : 5 097 € soit 20 %	35%	8.919,75 €	10%	2.546,50 €	aide Région probable complément CDT7
VONCO	Aménagement des rues ; des Anes, Robert BACOT et Brayard	23.440,00 €	HT					25%	5.860,00 €	commune prioritaire aide à 20 % ou 30 %
									106.426,60 €	
									TOTAL	519.907,61 €

- Opération non validée par le Conseil Départemental car travaux de voirie considérée comme entretien.